

L'EEEI* admis comme observateur à la CEPEJ**



Alain Nuée

Premier président de la cour d'appel de Versailles
Président du Comité d'orientation de l'EEEI*



Jean-Raymond Lemaire

Président de l'EEEI*

Dans le cadre d'une étude sur le rôle des experts dans les systèmes judiciaires européens, La CEPEJ (Commission européenne pour l'efficacité de la justice), créée par le Conseil de l'Europe, a diligenté l'IEEE (Institut européen de l'Europe et de l'expert) comme observateur. Les auteurs expliquent ici le contexte dans lequel ils vont intervenir, dans un texte instructif sur la régulation européenne de la justice.

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a été créée le 18 septembre 2002 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe pour promouvoir l'Europe du droit et le respect des droits fondamentaux sur la base de la Convention européenne des droits de l'Homme - notamment ses articles 5 (Droit à la liberté et à la sûreté), 6 (Droit à un procès équitable), 13, (Droit à un recours effectif), et 14 (Interdiction de discrimination).

Ses principales tâches consistent à :

- Analyser les résultats des systèmes judiciaires des pays membres du Conseil de l'Europe

- Identifier les problèmes qu'ils rencontrent
- Définir les moyens concrets pour améliorer d'une part l'évaluation des performances des systèmes judiciaires, d'autre part le fonctionnement de ces systèmes
- Apporter une assistance, le cas échéant, à la demande d'un État
- Suggérer aux organes compétents du Conseil de l'Europe les domaines dans lesquels l'élaboration d'un instrument juridique serait souhaitable.

Les 16 mai 2005, les Chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe ont décidé de développer les fonctions d'évaluation et d'assistance de la CEPEJ



afin d'aider les États membres à rendre la justice avec équité et rapidité.

Le Bureau de la CEPEJ, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, est composé de quatre membres. Il est présidé par John Stacey (Royaume-Uni). Un certain nombre de pays sont observateurs auprès de la CEPEJ: le Saint-Siège, le Canada, le Mexique, les États-Unis, le Japon, Israël et le Maroc.

Sont également observateurs :

- Le Conseil de l'Union européenne
- La Commission européenne
- La Banque mondiale
- La Conférence de La Haye de droit international privé
- Le Conseil des Barreaux de l'Union européenne (CCBF)
- L'Association européenne des Magistrats
- Les Magistrats européens pour la Démocratie et les Libertés (MEDEL)
- Le Réseau européen de formation judiciaire
- L'Union européenne des Greffiers de Justice
- Le Réseau européen des conseils de la justice (RECJ)

Un peu de culture juridique

Le conseil de l'Europe. C'est une organisation internationale autonome basée à Strasbourg. Il développe la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit dans les 47 États membres. Il n'intègre pas l'UE mais les États de cette dernière en font tous partie. Ils ont tous signé la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de cette convention dans les États membres. Ce contrôle s'exerce à la suite de l'introduction d'une requête des citoyens dès lors que tous les moyens de procédure sont épuisés en son sein.

Le conseil de l'Europe est à distinguer de l'UE, et notamment de trois institutions de celle-ci : **Le conseil européen.** Il définit les orientations et les priorités politiques de l'UE, donnant les impulsions nécessaires à son développement. Les chefs d'États et de gouvernement des États membres le composent, ainsi que son président et celui de la commission.

Le conseil (souvent dénommé "conseil de l'Union européenne") exerce, avec le Parlement européen, les fonctions législatives et budgétaires dans l'UE. Il définit aussi les politiques et de coordination. Des représentants de chaque État membre au niveau ministériel le composent.

La commission. Elle propose et met en œuvre la politique communautaire, valide les traités et veille à leur application. Elle jouit d'un quasi-monopole du droit d'initiative dans des domaines de compétences exclusives de l'Union, comme la préservation des ressources de la mer, le marché intérieur, la monnaie unique. Elle a un rôle central dans la garantie de l'intérêt général de l'UE.

- The American Bar Association – Rule of Law Initiative.

La CEPEJ, qui peut par ailleurs apporter son aide aux pays qui la sollicitent en missionnant auprès d'eux des spécialistes, a constitué de façon pérenne trois groupes de travail.

- Le premier, le plus connu, évalue les systèmes judiciaires (ex en 2008 la part du PIB consacrée aux juridictions et à l'aide juridictionnelle a été de 0,18 % en France, 0,26 % en Italie, 0,36 % en Espagne, 0,33 % en Angleterre-Pays de Galles).
- Le deuxième se penche sur la gestion du temps judiciaire (respect du délai raisonnable).
- Le troisième, le CEPEJ-GT-QUAL, étudie la qualité de la justice que le Conseil de l'Europe vise à améliorer.

Dans le cadre de ce troisième groupe, la CEPEJ a, dans son programme pour les années 2014 et 2015, lancé une étude sur le rôle des experts dans les systèmes judiciaires. Sont invitées à y participer à titre permanent les instances de l'Union Européenne et la Banque Mondiale. La première des démarches de ce groupe de travail composé de six membres a été bien sûr de dresser un état des lieux à partir d'une enquête effectuée

auprès de tribunaux référents préalablement choisis situés dans les différents pays.

À cette fin, l'IEEE a pu apporter à la CEPEJ les fruits de son expérience acquise depuis plusieurs années. Elle avait effectué l'inventaire du mode de désignation des experts et du déroulement des opérations d'expertise en matière civile dans les 28 pays membres de l'Union Européenne. À cette fin avaient circulé deux questionnaires complémentaires, l'un établi par le réseau européen des cours suprêmes, le second par ses soins. Cet inventaire a ensuite servi de base aux travaux qui ont conduit à dégager les voies d'harmonisation faisant consensus lors de la conférence réunissant des juges, des experts, des

universitaires et des avocats de dix-sept pays qui s'est tenue à Bruxelles les 16 et 17 mars 2012 grâce au soutien de la Commission européenne (à ne pas confondre avec le Conseil de l'Europe).

Lors d'une réunion du groupe de travail à Strasbourg le 20 septembre 2013 dans les locaux du Conseil de l'Europe, l'IEEE, qui avait délégué son président Jean-Raymond Lemaire, Alain Nuée, premier président de la cour d'appel de Versailles et Alain Hen-

derickx, avocat au barreau de Bruxelles, a pu faire part de son expérience. Elle a aussi fait évoluer de manière importante le questionnaire préparé à l'intention des tribunaux référents des 47 pays du Conseil de l'Europe - son rédacteur, très influencé par ses lectures d'ouvrages anglo-saxons, avait utilisé des concepts peu compréhensibles dans les pays de droit continental. Ces corrections ont été, semble-t-il, très appréciées par les six membres du groupe de travail ainsi que l'offre faite par l'IEEE de participer plus avant aux travaux dont l'intérêt est majeur pour l'institut puisqu'il pourra y puiser les renseignements utiles à ses recherches et formuler des propositions d'harmonisation sur le terrain de l'expertise pénale au sein de l'Union Européenne qui constitue un de ses prochains objectifs.

L'intérêt des travaux menés par l'institut et l'engagement de celui-ci pour promouvoir la qualité des expertises dans le cadre de l'Union Européenne viennent d'être consacrés par une décision de la CEPEJ admettant l'IEEE en qualité d'observateur au sein du groupe de travail sur la qualité de la justice au même titre que le réseau européen des conseils de justice, l'Union européenne des greffiers de justice et des Rechtspfleger et l'Union internationale des huissiers de justice. π

La CEPEJ a admis l'IEEE en qualité d'observateur au sein du groupe de travail sur la qualité de la justice.



Formation

Renforcez votre expertise en recherche des causes d'incendie (RCCI)

Véritables fils conducteurs pour devenir expert RCCI, nos formations, mises en place avec l'appui de nos laboratoires, permettent de :

- Se perfectionner à l'expertise en recherche des causes d'incendie Réf. EXPERT IARD INC
- Se perfectionner à l'expertise en recherche des causes d'incendie Réf. EXPERT VEHICULES INC
- Identifier, recueillir et analyser les informations dans le cadre de l'expertise de l'incendie volontaire Réf. ARSON

Le tout réalisé dans des conditions de réels sinistres d'incendie à l'échelle 1/1

Découvrez la nature et le haut niveau de qualité des formations du CNPP animées par nos équipes expérimentées pour acquérir les principes méthodologiques et scientifiques nécessaires à l'interprétation des signes et indices d'une scène d'incendie.



Crédit photo : © pab_map-Fotolia.com



CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques - www.cnpp.com

Pour recevoir le programme de ces formations : **+33(02) 32 53 99 26**
contact@cnpp.com